

Qu'elle soit chronique ou accidentelle, que ses effets soient insidieux ou spectaculaires, la pollution des eaux est une des formes les plus graves de la pollution actuelle parce qu'elle met en péril un patrimoine vital.

Au début de l'ère industrielle, la pollution de l'eau était considérée comme l'inéluctable rançon du développement sans que l'on mesure son caractère de gravité. Depuis quelques décennies, une prise de conscience collective a entraîné le refus de cette pseudo-fatalité et on a compris que si les progrès techniques ou scientifiques faisaient courir des risques à l'homme, ils secrétaient aussi les moyens de sa protection : le problème était donc de créer, d'ordonner et de financer des mesures anti-pollution.

Face à cette situation, des moyens réglementaires à la fois incitatifs et répressifs ont été mis en place, tels la loi de 1964 sur l'eau ou la loi de 1976 relative aux installations présentant un danger pour l'environnement.

Des aides financières ont également été accordées, pour faciliter la mise en œuvre de contrats de branche et de politique de milieux récepteurs.

Enfin d'un point de vue technique, d'importants progrès ont été accomplis tant dans le domaine du contrôle de la qualité que dans celui de l'épuration.

L'ensemble de ces mesures a permis d'aboutir à une réduction globale des nuisances et à la restauration progressive de la qualité de la plupart des cours d'eau français.

Il n'en demeure pas moins, cependant, que de longs efforts de lutte contre la pollution peuvent être remis en question de façon brutale par des pollutions accidentelles.

C'est ainsi que ces dernières années, paradoxalement, alors que les pollutions chroniques malgré leur impact inquiétant sur les nappes, ont eu tendance à se stabiliser, sinon à évoluer favorablement en ce qui concerne les eaux de surface, la fréquence des pollutions accidentelles a, quant à elle, augmenté de façon alarmante.

Pour ne prendre que la région parisienne, sur les trois rivières assurant son alimentation en eau, plus de 300 pollutions accidentelles ont été dénombrées en moins de 10 ans.

Si ces pollutions sont soudaines, si elle sont souvent graves, elles ne sont cependant pas inéluctables et chacun doit s'employer à mettre en œuvre les mesures préventives pour les éviter ou pour en limiter l'impact.

Dans le combat à mener, les distributeurs d'eau se sont trouvés tout naturellement en première ligne. D'abord, parce que tenus à une obligation de résultat, ils ne pouvaient se contenter du simple constat de la dégradation de la ressource qu'ils sollicitaient, ensuite parce qu'ils se trouvaient être techniquement parmi les plus compétents pour aborder le problème.

Ils furent donc parmi les premiers à tout mettre en œuvre pour que soit améliorée la protection du milieu aquatique.

Etudes de risques, études du comportement du milieu naturel, développement d'une instrumentation automatique de surveillance et d'alerte adaptée au problème, transformation et développement des filières de traitement, mise en place de dispositifs de secours entre centres de production et réseaux de distribution, ont amélioré aujourd'hui la prévention des accidents et en ont diminué les conséquences.

Dans ces domaines, il faut citer l'expérience acquise par le Syndicat des Eaux d'Ile de France et par la Compagnie Générale des Eaux qui exploitent ses installations.

Ce Syndicat qui alimente 4 000 000 d'habitants à la périphérie immédiate de Paris intra muros, a la particularité de tirer 95 % de sa ressource d'eau de surface à partir de trois grandes rivières : la Seine, la Marne et l'Oise, très vulnérables du fait de l'importante urbanisation et industrialisation de la région parisienne qu'elles traversent.

Devant une menace permanente pour sa ressource, il a été amené à mobiliser d'énormes moyens humains et financiers pour assurer à ses abonnés une qualité d'eau irréprochable tout en maintenant la sécurité de distribution.

Les dispositifs qu'il a mis en place constituent pour cette raison, la structure principale en région parisienne des mesures prises pour lutter contre les pollutions accidentelles et lui font jouer un rôle de pionnier dans le domaine.

Parallèlement aux efforts des distributeurs d'eau, il faut noter les actions menées par les responsables des réseaux d'assainissement. Cela va de la surveillance renforcée des ouvrages jusqu'à l'optimisation de leur suivi et bien entendu leur développement.

Il faut citer encore l'attention portée à ces problèmes de la pollution aquatique par l'ensemble des administrations ayant en charge la protection de l'environnement, et les aides des Agences de Bassin.

Ainsi, d'énormes progrès ont pu être faits ces dernières années pour la protection du milieu aquatique, mais les résultats obtenus au prix d'efforts considérables sont trop souvent compromis par la négligence ou le manque de conscience de certains responsables d'activités à risques.

Or, c'est aujourd'hui au niveau des sources de risques que peut encore et que doit être améliorée la sécurité contre les pollutions accidentelles qui nous préoccupent.

Par un plus grand engagement des pouvoirs publics pour adapter et faire respecter la réglementation pour la protection de l'environnement.

Par un véritable engagement des organismes représentant les professions dont les activités sont sources de risques.

Par une volonté de l'ensemble des responsables de ces activités à prendre complètement en compte cette sécurité liée au milieu aquatique, aspect qui a été trop longtemps et qui est encore trop souvent négligé parce que les effets dramatiques ne sont pas immédiats.

Le colloque organisé les 2 et 3 mars 1989 par l'Association Pharmaceutique Française pour l'Hydrologie a été l'occasion de réfléchir une nouvelle fois entre experts et professionnels concernés par ce problème préoccupant.

Il faut en remercier les organisateurs.

A. GRIMAUD